JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 07/11/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LE BIHAN ANDRÉ - Annonce civile

Référence: L028869

Départements de publication : Morbihan Annonce légale publiée le 3 janvier 2025 sur paysan-breton.fr Evènement(s) : Annonce civile

Maître Solenn LE QUAY, Notaire de la Société à Responsabilité Limitée dénommée « NOTAIRE CONSEIL OCEAN », titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à PLOEMEUR, 100 Boulevard Général de Gaulle, AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016 Suivant testament olographe en date du 26 février 2018, Monsieur André Jacques LE BIHAN retraité, demeurant à LARMOR-PLAGE (56260) 14 impasse des Loups né à LAVAL (53000), le 22 février 1943, célibataire, décédé à LORIENT (56100), le 20 novembre 2024 a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Solenn LE QUAY, Notaire associé à PLOEMEUR, 100 Boulevard Général de Gaulle le 10 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Solenn LE QUAY, Notaire à PLOEMEUR, référence CRPCEN : 56082, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LORIENT de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Consulter cette annonce en ligne

